

Publié dans **Sociolinguistica 21**, *Sprachliche Folgen der EU-Erweiterung / Linguistic Consequences of the EU-Enlargement / Conséquences linguistiques de l'élargissement de l'UE*, dir. Ulrich AMMON, Tübingen : Niemeyer Verlag, www.niemeyer.de

Claude TRUCHOT

Université Marc Bloch, Strasbourg

LE FRANÇAIS EN EUROPE AU DÉBUT DU XXI^e SIÈCLE

1. APPROCHE DE LA GÉOPOLITIQUE DU FRANÇAIS EN EUROPE

Une approche géopolitique de la situation du français en Europe fait apparaître un découpage institutionnel en trois ensembles. Le premier est évidemment constitué des pays et parties de pays dans lesquels le français est reconnu comme langue officielle. Le français dispose d'un statut institutionnel en France, en Belgique, en Suisse, dans la Principauté de Monaco, au Luxembourg, en Andorre, et dans la Vallée d'Aoste en Italie. En France, il a été doté d'un statut constitutionnel en 1992. En Belgique, c'est tout à la fois l'une des trois langues officielles fédérales (avec le néerlandais et l'allemand), la langue de la Région wallonne et l'une des deux langues de Bruxelles, la langue de la Communauté française de Belgique (Wallonie-Bruxelles) qui gère les questions d'éducation, de langue et de culture pour les francophones. En Suisse, c'est une des quatre langues officielles de la Confédération, et la langue de la Suisse romande, c'est-à-dire des Cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, du Jura, et l'une des deux langues des Cantons du Valais, de Fribourg et de Berne. C'est la langue officielle de la Principauté de Monaco. Au Luxembourg, le français est langue officielle à côté de l'allemand et du luxembourgeois, langue nationale. En Andorre, où le catalan est langue nationale, le français est l'une des langues officielles avec le castillan. Dans la région autonome de la Vallée d'Aoste en Italie le français a un statut de langue co-officielle à côté de l'italien, langue nationale et officielle.

Les différences historiques, politiques et culturelles entre ces territoires sont importantes, mais les populations qui y vivent partagent en matière d'histoire,

d'implantation et d'usage du français de nombreux traits communs. S'il existe des dynamiques propres, dont les plus marquantes sont engendrées dans les territoires contigus de la France par les situations de contacts entre les langues et entre les populations qui les parlent, il existe une forte dynamique commune.

Le second ensemble géopolitique est celui des institutions internationales européennes dans lesquelles il est reconnu au français un rôle de langue officielle et de travail. Ce sont surtout celles de l'Union européenne (Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne et une vingtaine d'autres organes). On y ajoutera aussi le Conseil de l'Europe, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), et des organismes comme Euro commande, l'Agence spatiale européenne, l'Office européen des brevets, l'Euro corps. On peut mentionner aussi que de multiples organes des Nations Unies sont localisés en Europe.

Enfin le français est enseigné dans la totalité des pays européens comme langue étrangère. C'est ce qui y détermine son statut. Mais on verra que certaines fonctions véhiculaires lui sont aussi attribuées. Soulignons que la géopolitique du français en Europe est fortement liée à sa géopolitique globale et qu'il y a de nombreuses interactions.

2. LANGUE FRANÇAISE ET TERRITOIRES

2.1. Dynamiques communes

Les populations qui vivent sur les territoires où le français dispose d'un statut officiel constituent un ensemble démographique d'environ 70 millions de personnes. Cet ensemble s'accroît de manière modérée mais régulière, grâce à l'apport de l'immigration, mais aussi en raison d'un renouvellement générationnel plutôt supérieur à la moyenne européenne¹. En France, Communauté française de Belgique (CFB) et Suisse romande, le français est la langue maternelle (transmise par la famille) ou la principale langue d'usage d'une très large majorité des populations. Les relations entre le français et les langues régionales y présentent de nombreux points communs, aussi bien pour ce qui est de l'évolution passée que de l'intérêt présent. La place du français dans la sphère publique

¹ Selon l'Institut national des statistiques et études économiques (INSEE), le taux de fécondité était de 1,94 en France au 1^{er} janvier 2006 : www.insee.fr/recensement. La moyenne européenne était de 1,36.

est sensiblement la même sur chacun de ces territoires. Ceux-ci constituent un espace commun en matière de production et de diffusion culturelles, littéraires, médiatiques, avec des espaces propres qui tiennent à l'identité de chaque territoire, notamment en matière médiatique. L'insertion linguistique des populations issues de l'immigration s'y effectue selon des modes assez semblables.

Il semble en particulier que le rythme de l'assimilation dans la langue française y soit assez rapide. C'est en tout cas ce qui se dégage d'études démographiques réalisées en France (Héran et al., 2002, Clanché, 2002). C'est ce que révèle aussi l'enquête PISA 2000 (citée par Eurydice, 2005). Elle montre la forte proportion d'élèves nés de parents étrangers qui parlent à la maison la langue de l'école. Ainsi parmi ceux de ces élèves âgés de 15 ans, 67% en France, 54% en CFB, déclarent parler français à la maison. À titre comparatif, parmi les pays accueillant une importante population scolaire d'origine étrangère, les proportions d'élèves parlant la langue de l'école à la maison sont de 48% en Allemagne, 36,5% en Suède, 31% en Autriche, et par contraste avec la CFB, de 38% en Flandres. Les proportions sont également plus importantes en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Les raisons n'ont pas vraiment été analysées de manière approfondie. Parmi les explications, on avance en général qu'une partie de la population d'origine étrangère provient de régions du monde où le français est en usage, ou de régions de l'Europe où sont parlées des langues romanes.

2.2.Dynamiques propres

2.2.1.Belgique

La dynamique la plus complexe est probablement celle de Bruxelles, zone de contacts linguistiques en constante évolution. La région de Bruxelles-Capitale, qui compte 19 communes, est officiellement bilingue et majoritairement francophone. Mais cette caractéristique majoritaire est difficile à mesurer et ne l'est pas de manière officielle, les données linguistiques dans les études statistiques étant interdites en Belgique depuis 1955. Du côté francophone on estime que 85% au moins de la population a le français comme langue maternelle ou principale langue d'usage. Du côté flamand on livre une estimation inférieure. Pendant la journée, Bruxelles est plus flamande quand se trouve sur les lieux de travail la population qui vient de la grande périphérie. Mais il y a une

dynamique du français dont témoigne la production culturelle qui s'y effectue essentiellement dans cette langue. Le français est la langue d'intégration et d'assimilation des personnes d'origine étrangère qui représentent une forte proportion (plus de 30%) de la population. Ce sont les établissements scolaires de la CFB à Bruxelles qui accueillent le plus grand nombre d'élèves issus de l'immigration en Belgique.

À Bruxelles, les flux migratoires des habitants du centre vers la périphérie de l'agglomération, que connaissent toutes les grandes villes d'Europe, ont des conséquences linguistiques puisque les habitants du centre sont en général francophones alors que la périphérie est territoire flamand. De ce fait les autorités flamandes, craignant que se perpétue le processus de francisation, font valoir et tendent à renforcer la territorialité du néerlandais, notamment dans les relations avec les administrations, dans l'affichage commercial, dans l'éducation.² Selon le ministère de l'éducation de la Communauté flamande, dans l'ensemble des écoles flamandes de la Région de Bruxelles 25% des élèves sont francophones contre 2,79% en 1979. Dans les écoles de la périphérie, 30,59% des élèves ne sont pas néerlandophones et sont majoritairement francophones, pourcentage en constante augmentation. Parallèlement les autorités de la Communauté flamande prennent des mesures pour inciter les Flamands à venir s'installer à Bruxelles en leur accordant des facilités en matière de logement et d'éducation. De leur côté les francophones de Flandres, s'estimant brimés, ont entamé une action auprès du Conseil de l'Europe pour être reconnus comme minorité nationale

En Flandres, la connaissance du français est assez répandue et continue à être promue par les autorités régionales malgré le conflit autour de Bruxelles. Selon l'enquête *Les Européens et les langues* réalisée par l'organisme de sondage Eurobaromètre en 2005 (Eurobaromètre 2005), 72% des non-francophones de Belgique déclarent une connaissance du français. Selon l'étude Eurydice 2005, 35% des élèves du primaire et 98% des élèves du secondaire dans la Communauté flamande apprennent le français. En fait la connaissance des deux langues fait partie des exigences linguistiques dans le monde du travail en Belgique (Verluyten S.P. et al., 1994).

² Un exemple révélateur de ces craintes et des mesures prises est celui de la commune flamande de Merchtem (située à 20 kms de Bruxelles) qui en 2006 a interdit l'usage du français dans la cour de récréation des écoles et prescrit l'usage du néerlandais dans les relations entre parents et enseignants. Dans cette commune environ 8% des élèves sont francophones..

2.2.2. Suisse

En Suisse, les recensements officiels relèvent depuis 1960 une augmentation légère mais régulière de la part de population qui déclare le français comme principale langue d'usage. En 2003, cette part était de 20,4%, ce qui représentait 1 469 000 personnes. Ce pourcentage était de 20,3% en 2000, de 19,2% en 1990, et de 18,9% en 1960. Pendant le même temps, la proportion de population germanophone a légèrement baissé. Ces évolutions semblent dues à des modes différents d'assimilation des populations d'origine étrangère.

Les cantons germanophones assurent un apprentissage du français et les cantons francophones un apprentissage de l'allemand comme première langue vivante à l'ensemble des élèves dans l'enseignement secondaire. La décision du canton de Zürich de remplacer le français par l'anglais en tant que première langue vivante enseignée a été très mal accueillie par les Suisses romands. L'impact de cette décision est probablement plus politique que linguistique dans la mesure où l'enseignement des langues des communautés linguistiques a surtout pour objectif de renforcer la cohésion nationale dans la Confédération helvétique. Mais un accord s'est trouvé parmi les Cantons de ne pas suivre celui de Zürich dans cette voie.

2.2.3. Luxembourg

Au Luxembourg, le français est traditionnellement une langue pratiquée par les couches aisées, et propagée par l'enseignement et par l'usage officiel à l'ensemble de la population (Berg et Weiss, 2005). Depuis quelques décennies, le français bénéficie d'une nouvelle entrée par l'intégration de la population issue de l'immigration. Les personnes d'origine étrangère, qui représentent plus du tiers de la population totale, ne parlent pas le luxembourgeois en famille et tendent à se tourner vers le français comme principale langue d'usage dans la vie publique et même dans la sphère privée.

2.2.4. Aoste

En Vallée d'Aoste, la transmission du français par la famille est très limitée. De manière à redonner une vitalité à la dimension linguistique du statut d'autonomie de

1948, les autorités régionales ont mis en place une politique de bilinguisme scolaire. Cette politique a incontestablement développé la connaissance du français, en fort déclin jusque dans les années 1980, sans toutefois agir en profondeur sur les usages linguistiques qui sont ceux d'un pays où la langue nationale est très fermement implantée. L'usage du français se localise surtout dans les contacts avec la Suisse et la France proches et la pratique des médias francophones (Barrat et Moisei, 2004). On peut noter aussi que contrairement à la France et la Suisse, la connaissance du francoprovençal est encore assez répandue.

3.LE FRANÇAIS DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

3.1. Hypothèses sur une longévité

La langue française a beaucoup bénéficié de la création d'institutions internationales en Europe au cours de la seconde moitié du XXe siècle. De fortes préoccupations s'expriment quant à la place qu'elle y tient actuellement, surtout dans les plus importantes, les institutions de l'Union européenne. Il importe de situer la nature des problèmes. Rappelons que les institutions communautaires ont depuis 1958 un régime linguistique qui établit comme langues officielles et en même temps comme langues de travail les langues officielles des États membres (4 à l'origine, 20 en 2005, 22 en 2007). Dans la pratique ces langues ont été traitées sur un pied d'égalité relative dans la communication officielle externe et dans les instances où siègent des représentants politiques des États (Conseil européen, Parlement européen). Mais dès l'origine la communication interne, surtout à la Commission européenne, s'est organisée, de manière plus ou moins tacite, selon des usages linguistiques préférentiels.

Pendant près de quarante ans, la préférence a été accordée au français. L'anglais a été introduit dans les années 1970. Un partage des tâches s'est alors effectué. L'anglais a été utilisé surtout dans la communication externe (gestion des programmes par exemple), usage qui s'est élargi au fur et à mesure que les compétences politiques des institutions grandissaient, c'est à dire de manière très importante. Le français s'est maintenu jusque dans les années 1990 dans la communication interne qui alors a basculé vers l'anglais. En 2006 le français conservait encore ce que les services officiels français appellent « une position enviable » par rapport aux autres langues (DGLFLF, 2005). Par exemple le

français est la langue de procédure à la Cour européenne de justice, l'une des deux langues du Service de presse, et l'une des langues prises en compte lorsqu'un multilinguisme partiel (traduction et interprétation en deux ou trois langues) est mis en place. Ainsi le COREPER, Comité des représentants permanents, c'est-à-dire des ambassadeurs, fonctionne en trois langues, de manière relativement codifiée ou au moins convenue : anglais, français, allemand.

On avance couramment plusieurs raisons pour expliquer la longévité de l'usage du français : langue la plus commune aux six pays fondateurs (langue officielle dans trois d'entre eux, langue étrangère assez largement enseignée dans les autres), absence du Royaume-Uni parmi les Six, installation des principales institutions à Bruxelles et Luxembourg. On souligne aussi la forte présence des francophones dans l'administration (Belges, Français, Luxembourgeois), et l'investissement de la France pour veiller au maintien de l'usage du français. Mais ces facteurs ne sont pas suffisants pour expliquer la solidité et la durée de son implantation. On parle volontiers, à l'intérieur des institutions, d'une "culture de l'organisation", très valorisée, qui a longtemps résisté aux fortes pressions en faveur de l'anglais. On souligne aussi l'influence de fonctionnaires français et donc du modèle administratif français dans la construction de l'administration communautaire. Mais il n'y a pas eu d'étude pour analyser ces facteurs. Il est probable que pendant une longue période l'usage du français a conforté le pouvoir hiérarchique au sein des institutions, ce qui explique au moins en partie la permanence de cette langue.

3.2.Observations sur le glissement vers l'anglais

On attribue aux élargissements successifs une influence dans la montée de l'anglais, dans la mesure où il a fait entrer les pays où le français est le moins connu. Toutefois si un basculement s'est opéré à partir de 1995, date d'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, il est peu probable que les diplomates et fonctionnaires de ces pays, très minoritaires à Bruxelles, aient pu profondément l'influencer. On peut aussi mettre en évidence la généralisation de l'enseignement et l'élargissement de la connaissance de l'anglais. Mais ce qui est plus pertinent, c'est l'arrivée de nouvelles générations de diplomates et de fonctionnaires formées dans des universités américaines, britanniques ou en Europe dans des filières anglophones. Actuellement en Europe presque toutes les

filières universitaires de relations internationales ou d'études européennes utilisent l'anglais entièrement ou partiellement comme langue d'enseignement. La réorganisation récente de l'administration de la Commission a imposé des normes de fonctionnement plus proches de celles des entreprises multinationales que des administrations nationales et fait monter dans la hiérarchie des fonctionnaires qui privilégient l'usage de l'anglais. Les relations de pouvoirs se sont donc réorganisées au profit de l'anglais, et donc de ceux qui maîtrisent cette langue. De plus l'anglais n'est plus seulement, comme l'était le français, la langue de la communication interne, il est surtout la langue d'un pouvoir supranational aux compétences propres.

3.3. Mesures

Pour tenter de réintroduire le français, des actions ont été entreprises du côté francophone. Ainsi en 1997 a été créé à Bruxelles un Centre européen de la langue française, établissement de l'Alliance française destiné à la formation au français des fonctionnaires des institutions européennes installés sur place. En 2002, a été élaboré à l'initiative des gouvernements français, luxembourgeois et de la CFB un « Plan pluriannuel pour le français dans les institutions européennes » dont la responsabilité a été confiée à l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). Son objectif est de former au français les personnes qui, dans les pays membres, sont amenées à travailler avec les institutions de l'Union européenne, à savoir les diplomates, les fonctionnaires des administrations centrales qui gèrent les dossiers européens, les experts, les journalistes, les étudiants des collèges et mastères européens. En 2004, 2691 personnes en ont bénéficié, et environ 8000 en 2005.

La question de l'opportunité d'un tel plan a été soulevée, notamment par R. Chaudenson (2006). Ce plan repose sur la conviction de hauts responsables de la francophonie, surtout français, que l'avenir international du français se joue en Europe, c'est à dire en fait dans les instances de pouvoir de l'Union européenne, et mérite donc des investissements lourds comme ce Plan pluriannuel. Ce choix sous-entend que l'avenir du français en Afrique, où le français est langue officielle et d'usage dans pas moins de 16 pays, est assuré. Chaudenson montre de manière convaincante que ce n'est nullement le cas, le processus accéléré de déscolarisation des pays sub-sahariens pouvant anéantir

non seulement la présence du français, mais aussi celle de toute langue d'accès à l'écrit et à la modernité.

La question de l'efficacité est également posée. En admettant que les personnes qui ont été formées atteignent un niveau de connaissance du français qui leur permette de faire usage de cette langue, il faut aussi qu'ils trouvent l'occasion de l'utiliser ou même qu'ils veuillent le faire. Or l'anglais est la langue du pouvoir. Admettre l'usage d'autres langues, c'est accepter de le partager. Et il est peu probable que les personnes dont le pouvoir se construit sur l'hégémonie de l'anglais acceptent de scier la branche sur laquelle elles sont assises.

4. LA DIFFUSION DU FRANÇAIS

4.1. Moyens de diffusion

Plusieurs moyens de diffusion doivent être pris en compte pour évaluer la diffusion internationale d'une langue en Europe. L'enseignement des langues dans les systèmes éducatifs est le plus visible. Le français est enseigné dans les systèmes éducatifs de tous les pays européens, mais dans des proportions très variables. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF, 2005) recensait 27 708 000 apprenants du français pour l'année 2003 sur l'ensemble de l'Europe. Selon les données collectées dans 30 pays européens sur l'année 2001-2002 par le réseau Eurydice et publiées en 2005 (Eurydice, 2005), les proportions d'élèves du secondaire apprenant le français étaient de 29,2% (88% pour l'anglais et 14,8% pour l'allemand). Cette étude signale un léger tassement des effectifs du français, mais sensiblement moins important que ceux de l'allemand. Pour l'instant l'enseignement de ces langues dans le secondaire dépend de la place accordée à l'apprentissage d'une seconde ou d'une troisième langue vivante dans les systèmes éducatifs. Dans l'enseignement primaire, on sait que la généralisation de l'apprentissage des langues s'est faite au bénéfice quasi exclusif de l'anglais. Les proportions d'élèves relevées par Eurydice 2005 pour l'année 2002 sont de 46,4% pour l'anglais, de 6,5% pour l'allemand, et de 3,2% pour le français.

Les formations qui font usage d'une langue comme moyen d'enseignement, aux niveaux du primaire, et surtout du secondaire et du supérieur, connaissent une demande grandissante. On appelle « filières francophones » les établissements ou sections

bilingues qui associent un enseignement en français à celui dans la langue nationale du pays. Le recensement effectué en 2006 par l'OIF (OIF, 2006) relevait 400 filières francophones dans l'enseignement primaire et secondaire en Europe et signalait la constante progression de leur nombre. Elles entrent en concurrence avec des filières anglophones, germanophones, hispanophones. Toutes ont un caractère sélectif, étant particulièrement recherchées par les milieux sociaux aisés en raison de leur niveau et parce qu'elles ouvrent la porte de filières universitaires valorisées.

Les filières francophones dans les universités sont gérées par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur. Celle-ci rassemblait en 2005 en Europe, hors pays et territoires francophones, 60 établissements d'enseignement supérieur qui délivraient des enseignements non-linguistiques en français .

La certification en langues est également de plus en plus recherchée. Elle s'appuie sur les normes reconnues, fondées en général sur le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. En 2003, 136 821 personnes, dont un tiers environ en Europe, avaient passé avec succès le DELF (Diplôme d'étude de la langue française) et le DALF (Diplôme d'étude approfondie de la langue française), les deux principaux instruments de certification en français. Ces diplômes sont depuis 2005 aux normes du Cadre européen commun de référence .

La formation linguistique des adultes constitue un moyen bien établi depuis plusieurs décades, mais il est difficile d'évaluer son impact étant donné la multiplicité des organismes et filières de formation. Les résultats des établissements de l'Alliance française constituent néanmoins pour le français des indications pertinentes. L'Alliance française était présente en 2003 dans 33 pays européens, avec 237 établissements d'enseignement qui ont accueilli 85480 étudiants. Elle met en évidence une augmentation régulière de ses effectifs de 5% à 6% par an, sans toutefois fournir les données pour l'Europe. On peut ajouter les résultats du réseau des instituts et centres culturels français. Au nombre de 89 en 2003, ils accueillaient 70 000 élèves. Mais leur nombre est en train d'être réduit, surtout en Europe occidentale.

On s'accorde à dire que les échanges économiques, l'internationalisation des entreprises, ont des effets linguistiques importants. Mais on connaît mal l'usage et le

traitement que les entreprises font des langues dans leurs stratégies internationales. Les petites et moyennes entreprises (PME) tissent des liens directs qui sont souvent favorables à la connaissance de la langue de l'entreprise exportatrice. On sait que les PME allemandes et italiennes sont plus présentes sur le marché européen que les PME françaises. Les grandes entreprises créent des filiales dont les liens avec le siège social sont de nature et d'ampleur variables. Il existe quelques dizaines de grandes entreprises qui ont le français comme langue d'origine et disposent de filiales dans plusieurs pays européens. Elles s'adaptent plus ou moins aux pratiques linguistiques des pays où elles s'installent. Elles affichent volontiers leur usage de la langue anglaise, sans doute pour asseoir leur image internationale, et sans qu'on sache si cela correspond à des pratiques réelles (Truchot, 2002). Ce qui apparaît le moins c'est l'usage qu'elles font du français.

En recoupant les sources d'information, on peut déterminer deux niveaux d'usage. Le plus fréquent est celui des relations verticales entre les filiales et le siège social. Il apparaît dans la politique de recrutement des cadres. Ainsi les entreprises françaises vont volontiers les puiser dans le vivier des filières francophones. Le second cas de figure est celui de circulation de l'information technique. Si une partie de celle-ci est adaptée dans la langue du pays d'implantation, une autre peut circuler dans la langue d'origine. Les entreprises ne font pas volontiers état de leur traitement des questions de langues dans ce contexte. Une exception est le constructeur automobile Peugeot (PSA) lors de son installation en Slovaquie. Sur les 3500 personnes qui ont été formées, en slovaque, 1500 ont bénéficié en plus d'un apprentissage du français³, soit tous des membres du personnel appelés à exercer une responsabilité. Ce sont eux qui auront un accès direct à l'information, au site intranet de l'entreprise, qui connaîtront l'évolution des outils, iront se former et se recycler en France. Il est probable que la plupart des entreprises se retrouvent à des niveaux variables dans ces deux niveaux d'usage. Mais aucune étude n'a encore été menée pour le faire apparaître.

L'impact linguistique de la diffusion médiatique (radio, télévision, internet) et culturelle (films, chanson populaire) est tout aussi difficile à évaluer. On ne peut que livrer des mesures d'audience. Ainsi la chaîne de télévision francophone TV5 affiche

³ Site officiel de Peugeot : www.psa-peugeot-citroen.com

pour l'Europe une audience de 24,5 millions de personnes par jour, sur les 160 millions de foyers qui la reçoivent par câble ou satellite⁴.

L'action politique en faveur de la diffusion des langues est en général prise en charge par des organismes gouvernementaux ou des agences spécialisées. L'action en faveur du français l'est également. Mais elle est en outre prise en charge de manière multilatérale par l'OIF, Organisation internationale de la francophonie (BARRAT et MOISEI, 2004). Le concept de « français en partage » qui est à la base de l'adhésion à celle-ci n'implique pas que cette langue doive avoir un statut officiel dans le pays adhérent. De ce fait plusieurs pays européens ont décidé d'en devenir membres. La Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à l'OIF en 1993. Ils ont été suivis par l'Albanie, Andorre, l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Grèce, la Macédoine (Ex-République Yougoslave), la Hongrie, la Lituanie, la Moldavie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie. Chaque membre doit en principe manifester son intention de renforcer la diffusion du français.

4.2. Géopolitique de la diffusion du français

4.2.1. L'espace de proximité

La France, la Belgique, le Luxembourg se situent dans la partie de l'Europe dont l'intégration économique est la plus ancienne et la plus avancée et dans lesquelles ces pays se retrouvent avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-bas, l'Italie, l'Espagne. La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, mais elle a négocié avec celle-ci de nombreux accords et tissé des liens étroits avec les pays voisins. Il est probable que les nombreuses fusions, acquisitions, implantations et délocalisations d'entreprises, l'unification du marché des biens, la libéralisation de la circulation des personnes ont agi sur les usages linguistiques et la connaissance des langues. Mais cet aspect de l'intégration est très peu connu. L'enseignement scolaire des langues vivantes est un reflet très imparfait et partiel de ces mutations, et d'autres moyens d'accéder à la connaissance des langues jouent sans doute un rôle.

On relèvera que cet espace de proximité est celui où la connaissance du français est la plus importante en Europe. C'est du moins ce qui apparaît dans l'enquête *Les Européens*

⁴ www.tv5.org

et les langues conduites en 2005 par l'organisme de sondage Eurobaromètre pour le compte de la Commission européenne (Eurobaromètre, 2005). Bien qu'elles soient issues de déclarations recueillies lors d'un sondage⁵, on citera à titre indicatif les proportions de population qui font état de leur connaissance du français : Royaume-Uni : 14%, Irlande : 19%, Allemagne : 12%, Pays-Bas : 24%, Espagne : 8%, Italie : 11%, Communauté flamande de Belgique : 72%

Au Royaume-Uni, le français était enseigné en 2002 à 51,5 % des élèves de l'enseignement secondaire. Mais l'enseignement des langues a été réduit aux 4 premières années du secondaire et rendu facultatif ensuite, et aucune langue ou presque n'est enseignée au niveau primaire. La situation est meilleure en Irlande où 69,3 % des élèves du secondaire apprennent le français et où a été créé un embryon d'apprentissage au niveau primaire (2,3% des élèves en 2002). En Allemagne, où l'enseignement des langues vivantes dans le secondaire est peu diversifié, le français est la seconde langue enseignée, mais seulement à 22,5% des élèves. Les proportions sont plus élevées dans les régions proches de la France, notamment en Sarre et dans le Pays de Bade où l'apprentissage du français est obligatoire dans les écoles primaires. Par contre, il existe un secteur très actif de l'enseignement du français : les filières bilingues au nombre de 79 en 2003, scolarisant 13000 élèves, soit la proportion la plus élevée en Europe. Jusqu'à présent, curieusement, l'Alliance française n'était pas présente en Allemagne, mais elle a pris en 2006 la décision de s'y implanter. Ses établissements prendront sans doute la relève des centres culturels français que le ministère français des affaires étrangères est en train de fermer. L'Alliance française est très présente aux Pays-Bas, avec 34 établissements, soit la plus forte concentration en Europe en regard du nombre d'habitants. Les échanges, la circulation des personnes et des biens ont très probablement un impact sur la connaissance et la diffusion du français. Ainsi, les ressortissants des pays proches constituent la majeure partie des quelque 76 millions de touristes qui viennent en France chaque année. Certains des usagers des 600 000 biens immobiliers, propriétés de Britanniques en France, connaissent ou apprennent probablement le français, même si les commentaires sur leur présence, relayés par les médias, mettent en évidence leur

⁵ Ce sondage s'adressait dans chaque pays à l'ensemble de la population d'origine communautaire, mais n'incluaient pas les résidents provenant d'un pays extérieur à l'Union européenne.

méconnaissance de cette langue. Mais les répercussions linguistiques de ces phénomènes restent à étudier.

4.2.2. Le français dans l'Europe méridionale et le bassin méditerranéen

Le français se diffuse, sous différentes formes, dans l'ensemble des pays du bassin méditerranéen. Le français est largement utilisé en Algérie, Tunisie, au Maroc, au Liban. Il y a des communautés de locuteurs en Israël, en Egypte. On rappellera que de longue date la majorité des migrants qui se sont installés en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg sont originaires des pays méditerranéens et ont souvent maintenu des liens. La diffusion du français est intégrée aux échanges, à la circulation des biens, des personnes, de manière très diversifiée. On peut sans doute établir un lien entre l'usage du français dans plusieurs pays et son enseignement et sa connaissance dans les autres, particulièrement en Europe du sud. Les données d'Eurobaromètre sur la connaissance du français sont là aussi relativement élevées : Portugal : 20%, Espagne : 8%, Italie : 11%, Malte : 17%, Grèce : 8%, Chypre : 11%. En 2002, les proportions d'élèves qui apprenaient le français dans l'enseignement secondaire étaient au Portugal de 52%, en Espagne de 36,3%, en Italie de 31,3%, à Malte de 40,3%, en Grèce de 44,1%, à Chypre de 78,2% (où son enseignement a été obligatoire jusqu'en 2000). Il faut souligner en Espagne le succès des filières bilingues (on en comptait 78 en 2003, soit autant qu'en Allemagne). On y trouve aussi 25 Alliances françaises. En Grèce, la position du français a fortement fléchi, passant de 58,9% à 44,1% des effectifs. Par contre la Grèce, qui a adhéré en 2004 à l'OIF, s'est engagée à développer l'enseignement du français, prévoyant notamment de l'enseigner en option dans les deux dernières années du primaire et les deux premières années du secondaire. Mais ce projet n'a pas encore été mis en œuvre.

4.2.3. Les espaces d'Europe centrale et orientale

Il existe deux espaces bien distincts de diffusion du français en Europe centrale et orientale. Le français a connu ou connaît encore une diffusion importante dans les pays issus de l'empire ottoman. L'implantation du français remonte au processus d'indépendance de ces pays et au rapport établi alors par une partie de leurs élites entre

cette langue et les valeurs de la société occidentale auxquelles ils adhéraient. Le français y a été dès le XIXe siècle utilisé comme langue d'enseignement. On rappelle dans cette partie de l'Europe le rôle d'institutions comme les congrégations chrétiennes, l'Alliance israélite universelle, la Mission laïque (Truchot, 2002b).

Dans plusieurs de ces pays, le français est actuellement enseigné à des proportions encore importantes de populations scolaires dans l'enseignement secondaire, mais aussi dans l'enseignement primaire. Les proportions de population scolaire qui apprennent le français étaient en 2002 en Roumanie de 87%, en Moldavie de 60%, en Macédoine de 72 %, en Albanie d'environ 50%, en Serbie d'environ 30%. En Bulgarie, cette proportion qui était relativement élevée est tombée à 14,6% selon Eurydice 2005 (25% selon le rapport de l'OIF de 2006).

Par contre le français est peu diffusé dans les pays d'implantation historique de l'allemand, essentiellement ceux issus de l'empire d'Autriche-Hongrie. On peut leur ajouter les pays baltes. En Europe centrale et dans les pays baltes, les proportions d'apprenants de français dans les classes de langues se situent entre 3% et 7%, et descend même en dessous de 3% en Estonie et Lettonie. L'Autriche constitue une exception notable (41%). Toutefois dans ces différents pays, le français a acquis des positions de manière récente. C'est le cas en Hongrie et en République tchèque. Dans ce pays le nombre d'apprenants a triplé (Oprescu, 1999).

Ce qui assure actuellement l'implantation du français dans ces deux espaces ce sont les filières francophones. La Roumanie comptait 70 lycées bilingues franco-roumains en 2005 (OIF, 2006). La Bulgarie en avait 49 en 2002. On en trouve en Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, mais aussi en Biélorussie, Ukraine. Les filières universitaires francophones parrainées par l'AUF se situent toutes en Europe centrale et orientale: Albanie, Biélorussie, Bulgarie (10 établissements), Hongrie, Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie (24 établissements), Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine.

On aura noté que les pays qui ont adhéré à l'OIF se situent presque tous en Europe centrale et orientale. Mais en l'état, les conséquences de ces adhésions sur la diffusion du français n'apparaissent encore pas. Le bilan de l'OIF établi en 2006 à l'occasion du Sommet de la francophonie ne faisait référence à aucune action qui puisse être considérée

comme une mesure d'aménagement linguistique faisant suite à une adhésion. À moins que l'organisation de ce Sommet par la Roumanie à Bucarest soit considérée comme telle.

Quelques conclusions

Le français ne périclité en aucune manière dans l'espace constitué par les territoires où il est langue officielle. Pour compléter le constat, il conviendrait d'étudier la place tenue ou prise par l'anglais comme lingua franca, phénomène qu'il convient de définir et d'envisager à un niveau européen (Truchot, 2002). Il est clair que les mutations de l'Union européenne ne laissent plus au français la place qu'il a occupé pendant plusieurs décades comme langue de travail, mais elles posent avant tout la question de savoir en quelles langues doit s'exprimer le débat démocratique en Europe. La connaissance du français reste importante dans l'espace de proximité et en Europe du sud. La diffusion du français aurait beaucoup à gagner d'une résolution des conflits politiques et du développement économique de l'ensemble du bassin méditerranéen. Le français perd des positions mais en gagne d'autres en Europe centrale et orientale. Son avenir y dépendra pour beaucoup de son maintien en Roumanie .

Références bibliographiques et documentaires

Alliance française : www.alliancefr.org

Agence universitaire de la francophonie, AUF : www.auf.org

BARRAT Jacques et MOISEI Claudia (2004) *Géopolitique de la francophonie*, Paris : La Documentation française

BERG Charles et WEISS Christiane (2005) *Politiques linguistiques éducatives. Rapport national du Luxembourg*, Grand-Duché du Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale, en association avec le Conseil de l'Europe : www.coe.int

BLAMPAIN D., GOOSSE A., KLINKENBERG J.M., WILMET M. (dir.), 1997, *Le français en Belgique*, Bruxelles : Duculot

CIEP, Centre international d'études pédagogiques : www.ciep.fr

CHAUDENSON Robert (2006) *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris : L'Harmattan

CLANCHÉ François, (2002) « Langues régionales, langues étrangères, de l'héritage à la pratique », *INSEE Première*, février 2002

Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues*, www.culture.coe.int/lang

D.G.L.F.L.F. Délégation générale à la langue française et aux langues de France (2005) *Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française, 2005*, Paris : Ministère de la culture, www.dglf.culture.gouv.fr

Eurobaromètre (2005) *Les Européens et les langues*. Bruxelles : Commission européenne, www.europa.eu.int

Eurydice (2005) *Chiffres-clés sur l'enseignement scolaire des langues vivantes en Europe*, Bruxelles : Commission européenne, www.eurydice.org,

HÉRAN François, FILHON Alexandra, DEPREZ Christine, (2002) « La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle », *Population et sociétés*, février 2002..

M.A.E. Ministère des affaires étrangères (2004) *La langue française en Europe*, www.diplomatie.gouv.fr

O.I.F. Organisation Internationale de la Francophonie (2005) *La francophonie dans le monde 2004-2005*, Paris : Larousse

O.I.F (2006) Dossier du Sommet de la francophonie à Bucarest : www.francophonie.org

OPRESCU Adriana (1999) Observatoire régional du français en Europe centrale et orientale. Synthèse régionale. Novembre 1999. Document de travail. : www.auf.org

TRUCHOT Claude (2001) « Le français langue véhiculaire en Europe » *Sociolinguistica* 15, Tübingen, Niemeyer, pp.18-31

TRUCHOT Claude (2002a) *L'anglais en Europe : repères*, Strasbourg, Conseil de l'Europe : www.coe.int

TRUCHOT Claude (2002b) « Langues invitées, langues qui s'invitent dans les Balkans : le cas du français », in *Langues, sociétés, histoires : les Balkans*, Thessalonique : Centre de la langue grecque.

VERLUYTEN S.Paul, THIRÉ Lieven, DEMAREST Stefaan (1994) *Franse Taal voor Beroepsdoeleinden. Eindrapport in opdracht van, het Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Department Onderwijs*. Universiteit Antwerpen.